

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1314

17 juin 2011

### SOMMAIRE

BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l. ....	63069	LBREP II Master & PP S.à r.l. ....	63054
Convex S.à r.l. ....	63057	LBREP II Master S.à r.l. ....	63054
D.A.A. International S.A. ....	63054	LBREP II Primmo S.à r.l. ....	63055
Degroof Inst. ....	63026	Luxrealis S.A. ....	63055
Dexia Bonds ....	63054	Lynch Batailley S.A. SPF ....	63055
Dexia Money Market ....	63026	Mill Shoes S.à r.l. ....	63055
Discovery Offshore S.A. ....	63029	M & P 2 S.à r.l. ....	63055
E.A. Distribution S.à r.l. ....	63026	M & P 3 S.à r.l. ....	63056
Euresa Holding S.A. ....	63026	M & P 4 S.à r.l. ....	63056
Eurofinim S.r.l. ....	63027	M & P 5 S.à r.l. ....	63056
Eurofinim S.r.l. ....	63027	M & P 6 S.à r.l. ....	63056
European Health Food Research S.A. ....	63027	Natixis Life ....	63057
EVC Europe S.e.c.s. ....	63027	Nei Haus S.A. ....	63057
F.I.E. S.A. ....	63027	Octo Property S.A. ....	63058
Follie S.A. ....	63028	Octo Property S.A. ....	63058
François Ier Investment & Property S.A. ....	63028	Octo Property S.A. ....	63058
Francono 1 S.à r.l. ....	63028	Oekotec ....	63058
Francono 2 S.à r.l. ....	63028	PPM Europe, Luxembourg Banch ....	63071
Free Spirit ....	63029	ProLogis UK CCIII S.à r.l. ....	63057
Gaïa S.à r.l. ....	63052	ProLogis UK CCXIII S.à r.l. ....	63059
G.L. et F. Simone & Fils Immobilière S.à r.l. ....	63029	ProLogis UK CCXII S.à r.l. ....	63059
Goma ....	63052	ProLogis UK CCXI S.à r.l. ....	63059
Hole In 1 S.A. ....	63052	ProLogis UK CCX S.à r.l. ....	63058
Immobilière Raiffeisen S.A. ....	63053	ProLogis UK CCXXIII S.à r.l. ....	63071
Immobilière Riedgen S.A. ....	63053	ProLogis UK CCXXII S.à r.l. ....	63070
Immo-Croissance SICAV-FIS ....	63053	ProLogis UK CCXXI S.à r.l. ....	63070
Industrial Securities Nanterre S.à r.l. ....	63070	ProLogis UK CCXXIV S.à r.l. ....	63071
Jet-Set Import-Export S.à r.l. ....	63053	Promovillas S.A. ....	63071
Land of Art S.A. ....	63072	Reseaux Tel Lux S.A. ....	63072
		WREV Holdings II S.à r.l. ....	63059

**Degroof Inst., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.081.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

*Pour DEGROOF INST.*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

*Directeur / -*

Référence de publication: 2011057680/15.

(110064449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Le rapport annuel au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2011.

*Pour DEXIA MONEY MARKET*

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011057681/15.

(110064452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**E.A. Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057682/10.

(110064448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Euresa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 33.730.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/04/2011.

Jean Pierre QUAIRIERE

*Mandataire Général*

Référence de publication: 2011057683/12.

(110064304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Eurofinim S.r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.434.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057684/10.

(110064537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Eurofinim S.r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.434.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057685/10.

(110064556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**E.H.F.R. S.A., European Health Food Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 11.

R.C.S. Luxembourg B 95.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bertrange, le 26.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057686/10.

(110064287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**EVC Europe S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.511.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EVC Europe S.e.c.s.  
140, boulevard de la Pétrusse, 2330 Luxembourg  
Sandra Tunkl-Tonino  
Sekretariat

Référence de publication: 2011057687/13.

(110064545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**F.I.E. S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 78.692.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057688/10.

(110064346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**François Ier Investment & Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 72.063.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011057689/10.

(110064347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Francono 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.503.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 14 avril 2011**L'associé unique:*

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 14 avril 2011 à l'adresse suivante: 17, rue Luis XIV, L-1948 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Mara Schwager

*Employée de Citco REIF Services (Luxembourg) SA*

Référence de publication: 2011057690/18.

(110064285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Francono 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.497.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 14 avril 2011**L'associé unique:*

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 14 avril 2011 à l'adresse suivante: 17, rue Luis XIV, L-1948 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Mara Schwager

*Employée de Citco REIF Services (Luxembourg) SA*

Référence de publication: 2011057691/18.

(110064292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Follie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 56.805.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 7 avril 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Mi-

nistère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- FOLLIE s.a. (B 56805) dont le siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, a été dénoncé en date du 15 mars 2004

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011057692/18.

(110064696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Free Spirit, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

R.C.S. Luxembourg B 138.831.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Katie Agnes / Claire-Ingrid Bergé

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2011057693/11.

(110064532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**G.L. et F. Simone & Fils Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057694/10.

(110064462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Discovery Offshore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.318.

In the year two thousand eleven, the third day of February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch s/ Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Discovery Offshore S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 46A avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under no. B 185.318 (the Company). The Company was incorporated on 12 January 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mr Emmanuel Lamaud, Avocat, with professional address in 33 Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mr Charles Baudouin, with professional address in 33 Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mr Philippe Thiebaud, Avocat, with professional address at 33 avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the proxyholder who represents the shareholder, by the members of the Bureau and the notary.

The proxy from the shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and is initialled *ne varietur* by the members of the Bureau and the notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

1. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgement of (a) the conflict of interest in connection with the approval by the board of directors of two services agreement between the Company and Hercules Offshore, Inc.; (b) the conflict of interest in connection with the

approval by the board of directors of two construction management agreements between the Company and Hercules Offshore, Inc.; and (c) the issuance of 5,000,000 (five million) warrants for free to Hercules Offshore, Inc and the conflict of interest in connection thereto;

2. (a) decrease of the share capital by of the Company by an amount of USD 41,000 to bring the share capital from its current amount of USD 41,000 (forty-one thousand United States Dollars), represented by 4,100,000 (four million one hundred thousand) shares, having a nominal value of USD .01 (one cent of the United States) each, to USD 0.00 (zero United States Dollars), by way of the redemption and the subsequent cancellation of all the 4,100,000 (four million one hundred thousand) shares in the Company held by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. (the Redeemed Shares) for a redemption price of USD 41,000 (forty-one thousand United States Dollars) (the Redemption Price), with effect immediately before the end of the Meeting; and

(b) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 655,000.00 (six hundred fifty-five thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its current amount of USD 0.00. (zero United States Dollars) , to USD 655,000.00 (six hundred fifty-five thousand United States Dollars) by way of the issue of 65,500,000 (sixty-five million five hundred thousand) new shares in the Company; and setting of the terms of the issuance of the new shares as shares to be offered on the basis of subscription in cash as follows:

(i) offer of 65,000,000 (sixty-five million) shares to Nordea Bank Norge A.S.A., Issuer Service, a commercial bank incorporated and organised under the laws of Norway, having its registered office at Middelthungst. 17, N-0368 Oslo, Norway and registered under number NO 911 44 110 (Nordea), pursuant to a private placement, for a subscription price of USD 2.00 (two United States Dollars), subject to the waiver by the sole shareholder of the Company of its pre-emptive rights;

(ii) offer of 500,000 (five hundred thousand) shares to Nordea for a subscription price of USD .01 (one cent of the United States), in connection with the Private Placement, subject to the waiver by the sole shareholder of the Company of its pre-emptive rights;

3. presentation of the report of the board of directors on (i) the waiver of the pre-emptive rights in connection with the increase of the share capital as referred to in item 2. above in favour of Nordea and (ii) the confirmation of the authority of the board of directors to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders under an issuance of shares or Instruments (as defined in the articles of association of the Company (the Articles)) under the authorized share capital (the Report), and individual waiver by the sole shareholder of its pre-emptive rights in connection with the increase of the share capital as referred to in item 2. above in favour of Nordea;

4. subscription in cash by Nordea to the new shares referred to in item 2. above, and payment in full of these new shares, having a subscription price of USD 2.00 (two United States Dollars) and USD .01 (one cent of the United States) per new share respectively, and issuance of these new shares, effective immediately before the end of the Meeting;

5. amendment to the share register of the Company in order to reflect the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares and the share capital increase under item 2. above., with grant of a power of attorney to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of those amendments in the share register of the Company;

6. amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety, except for article 24 of the articles of association, and including:

(a) the re-setting the authorized share capital from its current amount of USD 1,000,000,000 (one billion US dollars) represented by a maximum of 100,000,000,000 (one hundred billion) shares, each with a nominal value of USD 0.01 (one US cent) to USD 1,032,500 (one million thirty-two thousand five hundred US dollars) represented by a maximum of 103,250,000 (one hundred three million two hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of USD .01 (one cent of the United States) with the confirmation of the current terms and conditions of the authority of the board of directors in the articles of association to issue shares and Instruments (as defined in the articles of association), including the authority to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders under an issuance of shares or Instruments under the authorized share capital; and

(b) the change of the article 4 of the articles of association so that it reads as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for any type of consideration and in particular for shares or securities of any company purchasing the same. Besides, the Company's purpose also consists in the acquisition, maintenance, operation and management of offshore drilling units, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto. In addition, the Company may own, lease, operate, and/or provide equipment used in contract drilling services in offshore oil and gas drilling and related operations; acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment as well as offshore drilling units; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services and offshore drilling units.

The Company may carry out its purpose either in Luxembourg or abroad, provided, however, that the Company shall not carry out its purpose in any state which might be subject from time to time to any regulations under the Sanctions



Program of the US Office of Foreign Assets Control of the US Department of Treasury or any other trade restriction under the laws of the United States of America or the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg or under any other applicable laws.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend or make otherwise available funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose.

The Company may generally carry out any commercial, industrial, financial and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development."

7. acknowledgment of the redemption and the subsequent cancellation of the Redeemed Shares and the capital increase under item 2.; and

8. miscellaneous.

II. It appears from the attendance list that all of the 4,100,000 (four million one hundred thousand) shares, with a nominal value of USD .01 (one cent of the United States) each, are duly represented at the Meeting and the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and it declared having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting.

After due and careful consideration, the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting notes the terms of article 57 of the commercial companies act of 10 August 1915, as amended from time to time (the Act) and the terms of article 18 paragraph 1 of the Articles, whereby:

"In the event that any director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting."

The Chairman reports to the Meeting and the Meeting acknowledges that, in the course of a meeting of the board of directors of the Company (the Board Meeting), (a) the Board Meeting approved the entering by the Company into two services agreements with Hercules Offshore, Inc. for the construction and sale of two mobile offshore and self-elevating drilling units, (b) Messrs. James W. Noe and Stephen M. Butz, each a director of the Company, declared at the Board Meeting that they had an actual or apparent conflict of interest in connection with that matter and (c) they did not take part in any of the deliberations or votes regarding that matter.

The Chairman reports to the Meeting and the Meeting acknowledges that (a) the Board Meeting approved the entering by the Company into two construction management agreements with Hercules Offshore, Inc. for the provision of building supervisory services to the Company regarding two mobile offshore and self-elevating drilling units, (b) Messrs. James W. Noe and Stephen M. Butz, each a director of the Company, declared at the Board Meeting that they had an actual or apparent conflict of interest in connection with that matter and (c) they did not take part in any of the deliberations or votes regarding that matter.

The Chairman further reports to the Meeting and the Meeting acknowledges that (a) the Board Meeting approved the issuance for free of 5,000,000 (five million) warrants to Hercules Offshore, Inc. pursuant to a decision of the board of directors of the Company under the authorisation granted to it in article 5 of the Articles, with the pre-emptive rights of the shareholders being cancelled to that effect (b) each warrant will grant the warrant-holder the right to subscribe in cash to 1 (one) share of the Company at price of USD 2.00 (two United States Dollars) per warrant, in the event whereby the volume weighted average price of the shares calculated during a period of 30 (thirty) consecutive trading days on Oslo Axess is equal to or higher than USD 4.00 (four United States Dollars) calculated on the basis of the USD/NOK exchange rate posted on Reuters web page on the last day of such period and will be governed by the other terms and

conditions of the warrants, when entered into, (c) Messrs. James W. Noe and Stephen M. Butz, declared at the Board Meeting that they had an actual or apparent conflict of interest in connection with that matter and (d) they did not take part in any of the deliberations or votes regarding that matter.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges and resolves to approve that all the resolutions contemplated under item 2. (a) and (b) of the agenda will, given their reciprocal interdependence, be conditional upon each of such resolutions being approved by the Meeting.

(a)

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 41,000 (forty-one thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its current amount of USD 41,000 (forty-one thousand United States Dollars), represented by 4,100,000 (four million one hundred thousand) shares with a nominal value of USD .01 (one cent of the United States) each to USD 0.00 (zero United States Dollars) by way of the redemption of all the 4,100,000 (four million one hundred thousand) shares (the Redeemed Shares) held by the sole shareholder of the Company, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 46 A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under no. B 46448, (the Sole Shareholder) for an aggregate redemption price of USD 41,000 (the Redemption Price), and the subsequent cancellation of the Redeemed Shares.

The Meeting resolves that the decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 41,000 (forty-one thousand United States Dollars) by way of the redemption of the Redeemed Shares to the Sole Shareholder for the Redemption Price and the subsequent cancellation of the Redeemed Shares shall be effective immediately prior to the end of the Meeting.

The Meeting resolves that the Redemption Price shall be allocated in the accounts of the Company in its entirety to the decrease of the share capital of USD 41,000 (forty-one thousand United States Dollars) pursuant to this second resolution.

The Meeting resolves to accept and record the intervention of the Sole Shareholder, represented by Mr Emmanuel Lamaud, Avocat, with professional address in 33 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, relating to the redemption of the Redeemed Shares for the Redemption Price. The proxy from the shareholder has been attached to the present deed and signed as described above.

The Sole Shareholder declares to accept the redemption of the Redeemed Shares for the Redemption Price, with effect immediately prior to the end of the Meeting.

The Meeting acknowledges that this share capital decrease by way of the redemption of the Redeemed Shares for the Redemption Price and the subsequent cancellation of the Redeemed Shares will allow creditors of the Company to apply for the posting of collateral to the Luxembourg district court within 30 days from the publication of the notarial deed recording the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette in accordance with article 69 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

(b)

The Meeting notes that the Company is involved in the private placement of the Company's shares to certain selected investors, located either in the United States of America or within the European Economic Area, pursuant to certain exemptions from the registration requirements under the United States Securities Act of 1933, or Directive 2003/71/EC on prospectuses for securities, as the case may be (the Private Placement).

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 650,000 (six hundred fifty thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its amount of USD 0.00 (zero United States Dollars), represented by 0 (zero) shares with a nominal value of USD .01 (one cent of the United States) each, pursuant to the passing of the resolution under paragraph (a) of this second resolution, to USD 655,000 (six hundred fifty-five thousand United States Dollars) by way of the issue of 65,500,000 (sixty-five million five hundred thousand) new shares in the Company (the New Shares).

The Meeting resolves that, as part of the Private Placement or in connection with the Private Placement, the new 65,500,000 (sixty-five million five hundred thousand) New Shares shall be offered for subscription at this Meeting to Nordea, subject to the waiver of its pre-emptive rights by the Sole Shareholder of the Company, as follows:

(a) 65,000,000 (sixty-five million) New Shares for a subscription price of USD 2. (two United States Dollars) per share; and

(b) 500,000 (five hundred thousand) New Shares for a subscription price of USD 0.01 (one cent of the United States) per share.

The Meeting resolves that, following the waiver of its pre-emptive rights by the Sole Shareholder and the subscription and full payment of the New Shares at this Meeting, the New Shares shall be issued immediately prior to the end of the Meeting and after the decrease the share capital of the Company by an amount of USD 41,000 (forty-one thousand United States Dollars) by way of the redemption of the Redeemed Shares for the Redemption Price and the subsequent cancellation of the Redeemed Shares.



*Third resolution*

The Meeting grants discharge to the Chairman to read the Report. The Report is attached to this deed after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau and the notary.

In light of the Report, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to individually waive its pre-emptive rights in favour of Nordea for the purpose of the issuance of the New Shares.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment (together with the full payment of the share premium) of the 65,500,000 (sixty-five million five hundred thousand) New Shares, on the terms set out in the second resolution, paragraph (b) above, as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Nordea declares to subscribe in cash to 65,000,000 (sixty-five million) New Shares having a nominal value of USD .01 each, and acknowledges together with the Meeting their full payment as shown by the blocking certificate issued by DnB NOR Bank ASA on 31 January 2011 (the Blocking Certificate), together with the full payment of a share premium of USD 129,350,000 (one hundred twenty-nine million three hundred and fifty thousand United States Dollars), by way of a cash payment in an aggregate amount of USD 130,000,000 (one hundred thirty-million United States Dollars); and

Nordea declares to subscribe in cash to 500,000 (five hundred thousand) New Shares having a nominal value of USD .01 each, and acknowledges together with the Meeting their full payment as shown by the Blocking Certificate, by way of a cash payment in an aggregate amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars),

Nordea being represented Mr Philippe Thiebaud, prenamed, by virtue of proxy given under private seal that will also remain attached to the present deed and is initialled *ne varietur* by the members of the Bureau and the notary.

Nordea, represented as stated above, further declares that it has subscribed for the New Shares in its capacity as registrar for Company in the Norwegian Central Securities Depository (VPS) and as nominee holder on behalf of the beneficial subscribers for the New Shares. Nordea therefore declares that it does not accept any obligation to make any further payment other than the acknowledgment set out in the second and third paragraph of this resolution.

The Meeting acknowledges that the cash payments in consideration for the issuance of the New Shares in the aggregate amount of USD 130,005,000 (one hundred thirty-million five thousand United States Dollars) are allocated as follows:

(i) an amount of USD 655,000 (six hundred and fifty-five thousand United States Dollars) to the share capital account; and

(ii) an amount of USD 129,350,000 (one hundred twenty-nine million three hundred and fifty thousand United States Dollars) to the share premium account.

The aggregate amount of USD 130,005,000 (one hundred thirty million five thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of the Blocking Certificate, and the notary expressly bears witness to it.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the capital decrease by way of the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares and the issuance of the New Shares, effective immediately prior to the end of the Meeting, and hereby empowers and authorizes any director of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of that capital decrease and the issuance of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the Articles (i) to record the capital decrease by way of the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares and the issuance of the New Shares, effective immediately prior to the end of the Meeting, and (ii) to further amend the Articles in their entirety as set out below in this sixth resolution, except for article 24 of the Articles that remains unchanged and in particular, the Meeting resolves to:

(a) in light of the Report, re-set the authorized share capital from its current amount of USD 1,000,000,000 (one billion US dollars) represented by a maximum of 100,000,000,000 (one hundred billion) shares, each with a nominal value of USD 0.01 (one US cent) to USD 1,032,500 (one million thirty-two thousand five hundred US dollars) represented by a maximum of 103,250,000 (one hundred three million two hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of USD .01 (one cent of the United States) and to confirm the other current terms and conditions of the authority of the board of directors set out in article 5 of the articles of association to issue shares and Instruments (as defined in the Articles), including the authority to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders under an issuance of shares or Instruments under the authorized share capital; and

(b) amend article 4 of the Articles as set out below.

As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

"

## AMENDED ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Discovery Offshore S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand-Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as set out in Article 10.

**Art. 4. Purpose.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for any type of consideration and in particular for shares or securities of any company purchasing the same. Besides, the Company's purpose also consists in the acquisition, maintenance, operation and management of offshore drilling units, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto. In addition, the Company may own, lease, operate, and/or provide equipment used in contract drilling services in offshore oil and gas drilling and related operations; acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment as well as offshore drilling units; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services and offshore drilling units.

The Company may carry out its purpose either in Luxembourg or abroad, provided, however, that the Company shall not carry out its purpose in any state which might be subject from time to time to any regulations under the Sanctions Program of the US Office of Foreign Assets Control of the US Department of Treasury or any other trade restriction under the laws of the United States of America or the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg or under any other applicable laws.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend or make otherwise available funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose.

The Company may generally carry out any commercial, industrial, financial and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

**Art. 5. Share capital.** The nominal share capital is set at USD 655,000 (six hundred fifty five thousand US dollars), represented by 65,500,000 (sixty-five million five hundred thousand) shares having a nominal value of USD .01 (one cent of the United States) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amending the Articles, as set out in Article 10.

The authorised nominal share capital of the Company is set at one USD 1,032,500 (one million thirty-two thousand five hundred US dollars) represented by a maximum of 103,250,000 (one hundred three million two hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of USD .01 (one cent of the United States).

The Board is authorised, for a period starting on 24 January 2011 and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, by way of issuance of shares in consideration for (i) a payment in cash, (ii) a payment in kind and (iii) the capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium, with or without an issuance of new shares.

The Board is authorised to determine the terms and conditions governing any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article, including fixing the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The Board is authorised during the Period (i) to issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instrument that entitles its holder to subscribe for or be allocated shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), until the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorized share capital, (ii) to issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments and, whether or not during the Period, (iii) to issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments provided that the Instruments are issued during the Period. The payment of the shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be made in cash or in kind or by way of a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium.

The Board is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

The Board is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) in connection with an issue of new shares and the Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, as authorised, article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

In the event of an issuance of shares in consideration for a payment in cash, regarding the pre-emptive rights referred to in the Companies Act, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board.

The Company will recognise only one holder per share. In the event a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

The Company shall consider the person in whose name registered shares are registered in the register of shareholder (s) as the full owner of such shares.

Notwithstanding the foregoing, where shares are registered in the share register on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a financial institution or other professional depositary of securities or any other depositary (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as Depositaries) or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company shall, subject to applicable law and the terms, conditions and limitations of any applicable deposit or similar agreement, and upon presentation of a certificate from such Depositary or sub-depositary (issued in accordance with such formal

requirements as the Board may from time to time determine) certifying the name of the person on whose behalf the shares are held and the number of shares recorded in such person's account with the Depositary or sub-depositary, permit such person to exercise the rights attaching to those shares, including the person's admission and voting at General Meetings, and shall consider such person to be a shareholder for all purposes herein.

Notwithstanding the foregoing, the Company will make any and all payments (including any dividend payments and any other distributions) in respect of shares recorded in the name of a Depositary or sub-depositary, whether in cash, shares or other assets, only to such Depositary or sub-depositary, or otherwise in accordance with such Depositary's or sub-depositary's instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payments.

**Art. 7. Rights and Obligations of Shareholders.** As from the moment on which, and for so long as some or all of shares of the Company are admitted to trading on a regulated market situated or operating within a Member State of the European Economic Area, any natural or legal person, acting alone or in concert with others, who would come to acquire or dispose of shares of the Company, or any other securities of the Company targeted by applicable law, shall comply with applicable reporting requirements within the timeframe set forth by applicable law.

In addition, according to the terms of the provisions of the Luxembourg law dated 19 May 2006 regarding public takeover bids (or such law as may be amended from time to time) (the Takeover Law), where a natural or legal person, as a result of his/her own acquisition or the acquisition by persons acting in concert with him/her, holds obtains shares of the Company which, added to any existing holdings of those shares of his/hers and the holdings of those shares in the Company of persons acting in concert with him/her, directly or indirectly give him/her a 33 1/3 % of voting rights in the Company, giving him/her control of the Company, such a person is required to make a bid as a means of protecting the minority shareholders of the Company.

**Art. 8. Transfer of shares.** Other than with respect to the procedures for transfer of fungible shares in the case provided for in article 6, paragraph 6 of the Articles, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or authority or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting of the Company.** Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day, the annual General Meeting shall be held on the next following business day. For the purposes of these Articles, business day shall mean a day on which banks are open for ordinary business in Luxembourg and Oslo.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

General Meetings other than the annual General Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The Board as well as the statutory auditor (s) (if any) may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and with the first announcement to occur at least 21 (twenty-one) days before the General Meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper; provided also that following the date on which the shares of the Company are listed on the official list of Oslo Axess, the notices shall also be made in accordance with any mandatory publicity requirements which may apply as a result of such listing.

The Board may determine a date preceding the General Meeting as the record date for admission and vote to the General Meeting, which shall be comprised between 6 (six) and 3 (three) days before the date of the holding of the General Meeting (exclusive) (the Record Date). The Record Date shall be specified in the convening notice.

Where, in accordance with the provisions of article 6 of the Articles, shares are recorded in the share register in the name of a Depository or sub-depository of the former, the certificates provided for in article 6 of the Articles must be received by the Company no later than the day preceding the date of the General Meeting unless the Board fixes a shorter period. Such certificates must certify the fact that the shares in the account shall be blocked until the close of the General Meeting, and this requirement relating to the blocking of the shares and the related statement to be included in the certificate will no longer apply if and when it no longer becomes required under Luxembourg applicable mandatory law that the rights of a shareholder of the Company to sell or otherwise transfer its shares during the period between the Record Date and the General Meeting shall be subject to a transfer restriction. All proxies must be received at the Company by the same deadline.

The Board shall adopt all other regulations and rules concerning the participation in General Meetings and the availability of access cards and proxy forms in order to enable shareholders to exercise their right to vote.

Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the capital commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin even in electronic form to the extent not contrary to mandatory provisions of Luxembourg law) provided that, in each case, the voting bulletins include or allow the non ambiguous identification of (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice as well as the proposals of resolutions relating to each agenda item and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) on the proposals of resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the voting bulletins must be received by the Company 24 (twenty-four) hours before the relevant General Meeting.

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting or an acting chairman in case the Chairman (as defined hereafter) is not present. The Chairman or, in his absence the acting chairman, shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the bureau of the General Meeting.

**Art. 12. Management.** There must be at least 3 (three) directors in the Company.

At the latest on the date following the date on which the shares of the Company are listed on the official list of Oslo Axess, the Board shall set up a nomination committee (the Nomination Committee) and the Board shall appoint from time to time for a maximum period of two years the members of the Nomination Committee. The Board shall also remove the members of the Nomination Committee and approve the rules regulating the Nomination Committee in accordance with Article 16. The Nomination Committee shall, amongst other things, make recommendations to the Board on the candidates for directorship to be appointed by the General Meeting. The Board shall include the candidates recommended by the Nomination Committee in its proposals to the General Meeting and the recommendations of the Nomination Committee shall be communicated by the Board to the General Meeting.

The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.



In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair at all meetings of the Board and all General Meetings. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore, who will chair at the relevant meeting by a simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency or urgency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. The written notice may be transmitted by telefax or e-mail to the directors.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing of a member of the Board. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

The Board may validly debate and make decisions only if at least a majority of its members is present or represented, except that, in the event of a conflict of interest as described in Article 18, where at least one director is conflicted with respect to a certain matter, the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least a majority of its members who are not conflicted is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two directors are present (or represented) at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are made by a majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In the event of a conflict of interest as described in Article 18, where at least one director is conflicted, decisions are made by a majority of the remaining directors who are not conflicted.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, or by any 2 (two) directors.

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence and the authority of the Board.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company or for regulatory purposes.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The Board may also appoint committees or subcommittees in order to deal with specific tasks, to advise the Board or to make recommendations to the Board and/or, as the case may be, the General



Meeting of the shareholders of the Company), the members of which may be selected either from among the directors or not.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person or persons to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power. In respect of day-to-day management, the Company will be bound by the signature of any person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16.

**Art. 18. Conflict of interests.** In the event that any director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Any director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 18.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not be permitted to contract or engage in business with a services provider unless it has obtained the prior written authorization (which may include email) to enter into a contract or engage in business with a services provider from at least a majority of the Board members, other than any Board member who is a director, officer, or employee of such services provider or an affiliate thereof.

**Art. 19. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or Cabinet de révision agréé).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or several independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each.

**Art. 21. Annual accounts.** The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

No later than one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) or the independent auditor(s) of the Company, as the case may be, who will thereupon draw up their report.

No later than 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and in particular it may decide to declare and pay dividends, within the limits laid down in the Companies Act.

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and at such times and places as may be determined by the Board.

**Art. 23. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amending these Articles, as set out in Article 10. In the event of a dissolution

of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act."

#### *Seventh resolution*

The Meeting notes that there is no further business on the agenda but the acknowledgment of the capital decrease by way of the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares and the issuance of the New Shares.

The Meeting acknowledges that the capital decrease by way of the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares and the issuance of the New Shares are effective.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Chairman declares the Meeting closed.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that, in accordance with article 32-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 (with the terms of article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash was made at this Meeting) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled, and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Meeting and the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois février, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (au Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Discovery Offshore S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.318 (la Société). La Société a été constituée le 12 janvier 2011 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (au Grand Duché de Luxembourg), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Me Emmanuel Lamaud, Avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (le Président). Le Président désigne M. Charles Baudouin, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Me Philippe Thiébaud, Avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et de Scrutateur composent ensemble le Bureau.

L'actionnaire représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence établie par les membres du Bureau et qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le mandataire qui représente l'actionnaire, par les membres du Bureau et le notaire.

La procuration de l'actionnaire représenté à la présente Assemblée, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du Bureau et le notaire, restera également annexée au présent acte.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter de ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Reconnaissance de (a) l'existence d'un conflit d'intérêts relatif à l'approbation par le conseil d'administration de deux contrats de prestation de services entre la Société et Hercules Offshore, Inc., de (b) l'existence d'un conflit d'intérêts relatif à l'approbation par le conseil d'administration de deux contrats de gestion de construction entre la Société et Hercules Offshore, Inc. Et (c) l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de warrants à titre gratuit en faveur de Hercules Offshore, Inc et du conflit d'intérêts y relatif;

2. (a) Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 41.000 afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 41.000 (quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 4.100.000 (quatre millions cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 0,00 (zéro Dollar des Etats-Unis d'Amérique), au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de l'ensemble des 4.100.000 (quatre millions cent mille) actions de la Société détenues par International Pyramide Holdings

(Luxembourg) S.A. (les Actions Rachetées) pour un prix de rachat de USD 41.000 (quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Rachat), avec effet immédiatement avant la fin de l'Assemblée; et

(b) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 655.000,00 (six cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de USD 0,00 (zéro Dollar des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 655.000,00 (six cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen de l'émission de 65.500.000 (soixante-cinq millions cinq cent mille) nouvelles actions de la Société, et détermination des modalités de l'émission des nouvelles actions devant être proposées sur la base de la souscription en espèces ci-dessous:

(i) offre portant sur 65.000.000 (soixante-cinq millions) d'actions en faveur de Nordea Bank Norge A.S.A., Issuer Service, une banque commerciale constituée et régie par le droit norvégien, ayant son siège social à Middelthungst. 17, N-0368 Oslo, en Norvège et immatriculée sous le numéro NO 911 44 110 (Nordea), en vertu d'un placement privé, pour un prix de souscription de USD 2,00 (deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique), à condition que l'actionnaire unique de la Société renonce à ses droits de préemption;

(ii) offre portant sur 500.000 (cinq cent mille) actions en faveur de Nordea pour un prix de souscription de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), en rapport avec le Placement Privé, à condition que l'actionnaire unique de la Société renonce à ses droits de préemption;

3. présentation du rapport au conseil d'administration sur (i) la renonciation aux droits de préemption relatifs à l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus en faveur de Nordea et (ii) la confirmation de l'autorité du conseil d'administration pour annuler ou limiter les droits de préemption des actionnaires en cas d'émission d'actions ou d'Instruments (tels que définis dans les statuts de la Société (les Statuts)) en application des dispositions relatives au capital autorisé (le Rapport), et renonciation individuelle par l'actionnaire unique à ses droits de préemption relatifs à l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus, en faveur de Nordea;

4. souscription en espèces aux nouvelles actions mentionnées au point 2. ci-dessus par Nordea, et libération complète des nouvelles actions pour un prix de souscription de USD 2,00 (deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) par nouvelle action respectivement, et émission des nouvelles actions avec effet immédiatement avant la fin de l'Assemblée;

5. modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter le rachat et l'annulation consécutive des Actions Rachetées et l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir accordé au nom et pour le compte de la Société d'inscrire lesdites modifications dans le registre d'actionnaires de la Société;

6. modification et refonte des Statuts de la Société dans leur intégralité, à l'exception de l'article 24 des Statuts, afin notamment d'y insérer:

(a) la re-détermination du capital autorisé de son montant actuel de USD 1.000.000.000 (un milliard de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par un maximum de 100.000.000.000 (cent milliards) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), à un montant de USD 1.032.500 (un million trente-deux mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par un maximum de 103.250.000 (cent trois millions deux cent cinquante mille) actions ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), et confirmation des conditions actuelles stipulées dans les Statuts relatives à l'autorisation du conseil d'administration d'émettre des actions et des Instruments (tels que définis dans la Statuts), en ce compris l'autorisation d'annuler ou de limiter les droits de préemption des actionnaires en cas d'émission d'actions ou d'Instruments sous le capital autorisé; et

(b) la modification de l'article 4 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères commerciales, financières ou autres et l'acquisition par voie de participations, de contributions, souscription, achat ou option d'achats, de négociation ou de toute autre manière, de titres, obligations, brevets et licences, ou de tout bien, titre ou intérêt dans un bien, et plus généralement le contrôle, la gestion, la mise en valeur, la vente et la cession, en tout ou partie, des actifs en question pour un montant que la Société estime approprié, et en particulier pour des actions ou des titres de toute société réalisant l'acquisition de ces actifs. Par ailleurs, l'objet de la Société consiste également à acheter, garder, faire fonctionner et gérer des plateformes de forage offshore et dans toute activité directement ou indirectement liée. En outre, la Société peut détenir, prêter, administrer et /ou fournir le matériel utilisé pour des services de forage effectués dans le cadre des opérations de forage de pétrole et de gaz offshore et d'autres opérations y relatives; acquérir, détenir, gérer, vendre ou mettre à disposition tout équipement qui y est lié ainsi que des plateformes de forage offshore; conclure, assister ou participer à des transactions de nature financière, commerciale et autres transactions en rapport avec des services de forage et des plateformes de forage offshore.

La Société peut réaliser son objet social à Luxembourg ou à l'étranger. Toutefois, la Société ne saurait réaliser son objet social dans un aucun Etat soumis à la réglementation issue du Sanctions Program of the US Office of Foreign Assets Control of the US Department of Treasury ou à toute autre mesure de restriction sur le commerce en vertu des lois applicables aux Etats-Unis d'Amérique, au Grand Duché de Luxembourg ou dans toute autre juridiction.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants

et de tous types de titres de créances et de titres participatifs, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter ou mettre à disposition des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, y compris, mais de manière non exhaustive, au moyen de gages, de cessions, de nantissements ou d'hypothèques, pour le compte de ou au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques financiers, risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et ne sont pas exhaustives. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut de façon générale accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement."

7. constatation du rachat, de l'annulation consécutive des Actions Rachetées et de l'augmentation de capital social mentionnés au point 2. ci-dessus; et

8. divers.

II. Qu'il apparaît sur une liste de présence que l'ensemble des 4.100.000 (quatre millions cent mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), sont dûment représentées à l'Assemblée, et que l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après considération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée considère les dispositions de l'article 57 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi) ainsi que les dispositions du paragraphe 1 de l'article 18 des Statuts, selon lequel:

"Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans une quelconque transaction impliquant la Société et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur devra en informer le Conseil d'Administration de la Société à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration et faire consigner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations portant sur cette transaction. Cette transaction, ainsi que l'intérêt de l'administrateur qui y est lié, sera reportée à la prochaine Assemblée Générale."

Le Président rapporte à l'Assemblée et l'Assemblée note que, au cours d'une réunion du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration), (a) le Conseil d'Administration a approuvé la conclusion par la Société de deux contrats de prestation de services avec Hercules Offshore; Inc. en vue de la construction et de la vente de deux plateformes offshore mobiles auto-élevatrices, (b) MM. James W. Noe et Stephen M. Butz, tous deux administrateurs de la Société, ont déclaré lors du Conseil d'Administration qu'ils avaient un conflit d'intérêt réel ou apparent sur cette question, et (c) ils n'ont pas pris part aux délibérations ni aux votes portant sur cette question.

Le Président rapporte à l'Assemblée et l'Assemblée note que (a) le Conseil d'Administration a approuvé la conclusion par la Société de deux contrats de gestion de construction avec Hercules Offshore, Inc. en vue de la prestation à la Société de service de contrôle de bâtiment relatifs à deux plateformes offshore mobiles auto-élevatrices, (b) MM. James W. Noe et Stephen M. Butz, tous deux administrateurs de la Société, ont déclaré lors du Conseil d'Administration qu'ils avaient un conflit d'intérêt réel ou apparent sur cette question, et (c) ils n'ont pas pris part aux délibérations ni aux votes portant sur cette question.

Le Président rapporte en outre à l'Assemblée et l'Assemblée note que (a) le Conseil d'Administration a approuvé l'émission à titre gratuit de 5.000.000 (cinq millions) warrants à Hercules Offshore, Inc. en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société conformément à l'autorisation qui lui est accordée à l'article 5 des Statuts, les droits de préemption des actionnaires étant annulés à cet effet, (b) chaque warrant confère à son détenteur le droit de souscrire en espèces à 1 (une) action de la Société au prix de USD 2,00 (deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par warrant, dans l'éventualité où le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions, calculé sur une période de 30 (trente) jours consécutifs de négociation à la bourse Oslo Axess, est égal ou supérieur à USD 4,00 (quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique), calculé sur la base du taux de change USD/NOK indiqué sur la page Internet de Reuters au dernier jour de

ladite période, et sera régi par les autres conditions générales des warrants, une fois souscrites, (c) MM. James W. Noe et Stephen M. Butz ont déclaré lors du Conseil d'Administration qu'ils avaient un conflit d'intérêts réel ou apparent sur cette question et (d) ils n'ont pas pris part aux délibérations ou aux votes portant sur cette question.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée constate et décide d'approuver que toutes les résolutions mentionnées sous le point 2. (a) et (b) de l'ordre du jour, étant donnée leur interdépendance, seront subordonnées à l'approbation par l'Assemblée de chacune de ces résolutions.

(a)

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 41.000 (quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de USD 41.000 (quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 4.100.000 (quatre millions cent mille) actions ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 0,00 (zéro Dollar des Etats-Unis d'Amérique) au moyen du rachat de l'ensemble des 4.100.000 (quatre millions cent mille) actions (les Actions Rachetées) détenues par l'actionnaire unique de la Société, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46 A avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46448, (l'Actionnaire Unique), pour un prix de rachat total de USD 41.000 (le Prix de Rachat). L'Assemblée décide ensuite d'annuler les Actions Rachetées.

L'Assemblée décide que la réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 41.000 (quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen du rachat des Actions Rachetées à l'Actionnaire Unique pour le Prix de Rachat, et l'annulation consécutive des Actions Rachetées seront effectives immédiatement avant la fin de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide que le Prix de Rachat sera intégralement affecté dans les comptes de la Société à la réduction de capital social de USD 41.000 (quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) en vertu de cette deuxième résolution.

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention de l'Actionnaire Unique, représenté par

M. Emmanuel Lamaud, Avocat, avec adresse professionnelle au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en ce qui concerne le rachat des Actions Rachetées au Prix de Rachat. La procuration de l'actionnaire a été annexée au présent acte et signée selon les modalités décrites ci-dessus.

L'Actionnaire Unique déclare accepter le rachat des Actions Rachetées au Prix de Rachat, avec effet immédiat avant la fin de la présente Assemblée.

L'Assemblée constate que la réduction de capital social par le biais du rachat des Actions Rachetées au Prix de Rachat et l'annulation consécutive des Actions Rachetées donnera droit aux créanciers de la Société de demander la constitution de sûretés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg dans un délai de 30 jours à compter de la publication de l'acte notarié relatif au procès-verbal de l'Assemblée dans la gazette officielle de Luxembourg, conformément à l'article 69 de la Loi.

(b)

L'Assemblée note que la Société est concernée par le placement privé des actions de la Société auprès de certains investisseurs sélectionnés, situés soit aux Etats-Unis d'Amérique soit au sein de l'Espace économique européen, en application de certaines exemptions d'enregistrement conformément au United States Securities Act de 1933 ou à la Directive 2003/71/CE sur les prospectus, selon le cas (le Placement Privé).

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 650.000 (six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant de USD 0,00 (zéro Dollar des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 0 (zéro) action d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), en vertu de la résolution passée au paragraphe (a) de cette deuxième résolution, à un montant de USD 655.000 (six cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen de l'émission de 65.500.000 (soixante-cinq millions cinq cent mille) nouvelles actions de la Société (les Nouvelles Actions).

L'Assemblée décide que, dans le cadre du Placement Privé, les 65.500.000 (soixante-cinq millions cinq cent mille) Nouvelles Actions seront proposées à la souscription à Nordea au cours de la présente Assemblée, sous réserve de la renonciation par l'Actionnaire Unique de ses droits de préemption. Les modalités de souscription seront les suivantes:

(a) 65.000.000 (soixante-cinq millions) de Nouvelles Actions à un prix de souscription de USD 2,00 (deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune; et

(b) 500.000 (cinq cent mille) Nouvelles Actions à un prix de souscription de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

L'Assemblée décide que, suite à la renonciation à ses droits de préemption par l'Actionnaire Unique et à la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Actions au cours de l'Assemblée, les Nouvelles Actions seront émises immédiatement avant la fin de l'Assemblée et après la réduction de capital social de la Société d'un montant de USD 41.000



(quarante-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par le biais du rachat des Actions Rachetées au Prix de Rachat, et de l'annulation consécutive des Actions Rachetées.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée donne décharge au Président pour la lecture du Rapport. Ledit Rapport restera annexé au présent acte après avoir été paraphé ne varietur par les membres du Bureau et le notaire.

A la lumière du Rapport, l'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare renoncer individuellement à ses droits de préemption en faveur de Nordea pour l'émission des Nouvelles Actions.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération intégrale (avec le paiement de la prime d'émission) des 65.500.000 (soixante-cinq millions cinq cent mille) Nouvelles Actions selon les modalités indiquées dans le paragraphe b) de la deuxième résolution ci-dessus et de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Nordea déclare souscrire en espèces à 65.000.000 (soixante-cinq millions) Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de USD 0,01 chacune, et constate avec l'Assemblée de leur libération intégrale tel qu'il apparaît sur le certificat de blocage émis par DnB NOR Bank ASA du 31 janvier 2011 (le Certificat de Blocage), ensemble avec la prime d'émission pour un montant de USD 129.350.000 (cent vingt-neuf millions trois cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), au moyen d'un paiement en espèces d'un montant total de USD 130.000.000 (cent trente millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique); et

Nordea déclare souscrire en espèces à 500.000 (cinq cent mille) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune, et constate avec l'Assemblée de leur libération intégrale tel qu'il apparaît sur le Certificat de Blocage au moyen d'un paiement en espèces d'un montant total de USD 5.000 (cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique),

Nordea étant représenté par Me Philippe Thiebaud, susnommé, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé qui restera annexée au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par les membres du Bureau et le notaire.

Nordea, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare de surcroît avoir souscrit les Nouvelles Actions en sa capacité de teneur de registre pour la Société auprès du dépositaire central de titres norvégien (VPS) et comme détenteur désigné pour le compte souscripteur bénéficiaires des Nouvelles Actions.

Nordea déclare dans ce contexte n'accepter aucun engagement pour faire un paiement autre que ce qui est constaté dans le deuxième et troisième paragraphe de cette résolution.

L'Assemblée constate que les paiements en numéraires relatifs à l'émission des Nouvelles Actions pour un montant de USD 130.005.000 (cent trente millions cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont alloués comme suit:

(i) un montant de USD 655.000 (six cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de USD 129.350.000 (cent vingt-neuf millions trois cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est affecté au compte de prime d'émission.

Le montant total de USD 130.005.000 (cent trente millions cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté auprès du notaire instrumentaire par le Certificat de Blocage, et le notaire le constate expressément.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter la réduction de capital social au moyen du rachat et de l'annulation consécutive des Actions Rachetées, ainsi que l'émission des Nouvelles Actions, effectives immédiatement avant la fin de la présente Assemblée, et accorde par les présentes pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction de capital social et de l'émission des Nouvelles Actions dans le registre d'actionnaires de la Société, et de procéder à toutes les formalités y relatives.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les Statuts (i) afin d'y refléter la réduction de capital social au moyen du rachat et de l'annulation consécutive des Actions Rachetées, ainsi que l'émission des Nouvelles Actions, effectives immédiatement avant la fin de la présente Assemblée, et (ii) afin de procéder à la refonte des Statuts, comme indiqué ci-dessous dans la présente sixième résolution, à l'exception de l'article 24 des Statuts qui restera inchangé, et l'Assemblée prend plus particulièrement les décisions suivantes:

(a) à la lumière du Rapport, l'Assemblée décide de redéfinir le capital autorisé de son montant actuel de USD 1.000.000.000 (un milliard de Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par un maximum de 100.000.000.000 (cent milliards) d'actions ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 1.032.500 (un million trente-deux mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par un maximum de 103.250.000 (cent trois millions deux cent cinquante mille) actions ayant chacune une valeur nominale



de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) et de confirmer les autres conditions de l'exercice de l'autorité du Conseil d'Administration stipulées dans l'article 5 des Statuts pour émettre des actions et des Instruments (tels que définis dans les Statuts), y inclus son autorité à annuler ou limiter les droits de préemption des actionnaires lors de l'émission d'actions ou d'Instruments sous le capital autorisé; et

(b) modification de l'article 4 des Statuts comme indiqué ci-dessous.

En conséquence des modifications qui précèdent, l'Assemblée décide de renuméroter et de reformuler les Statuts dans leur intégralité, et si nécessaire d'insérer ou modifier les en-têtes des articles, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

## STATUTS COORDONNES

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Discovery Offshore S.A." ( la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a en outre le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise, nonobstant le transfert provisoire de son siège social.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères commerciales, financières ou autres et l'acquisition par voie de participations, de contributions, souscription, achat ou option d'achats, de négociation ou de toute autre manière, de titres, obligations, brevets et licences, ou de tout bien, titre ou intérêt dans un bien, et plus généralement le contrôle, la gestion, la mise en valeur, la vente et la cession, en tout ou partie, des actifs en question pour un montant que la Société estime approprié, et en particulier pour des actions ou des titres de toute société réalisant l'acquisition de ces actifs. Par ailleurs, l'objet de la Société consiste également à acheter, garder, faire fonctionner et gérer des plateformes de forage offshore et dans toute activité directement ou indirectement liée. En outre, la Société peut détenir, prêter, administrer et /ou fournir le matériel utilisé pour des services de forage effectués dans le cadre des opérations de forage de pétrole et de gaz offshore et d'autres opérations y relatives; acquérir, détenir, gérer, vendre ou mettre à disposition tout équipement qui y est lié ainsi que des plateformes de forage offshore; conclure, assister ou participer à des transactions de nature financière, commerciale et autres transactions en rapport avec des services de forage et des plateformes de forage offshore.

La Société peut réaliser son objet social à Luxembourg ou à l'étranger. Toutefois, la Société ne saurait réaliser son objet social dans un aucun Etat soumis à la réglementation issue du Sanctions Program of the US Office of Foreign Assets Control of the US Department of Treasury ou à toute autre mesure de restriction sur le commerce en vertu des lois applicables aux Etats-Unis d'Amérique, au Grand Duché de Luxembourg ou dans toute autre juridiction.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de créances et de titres participatifs, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter ou mettre à disposition des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, y compris, mais de manière non exhaustive, au moyen de gages, de cessions, de nantissements ou d'hypothèques, pour le compte de ou au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques financiers, risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et ne sont pas exhaustives. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut de façon générale accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social nominal est établi à USD 655.000 (six cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 65.500.000 (soixante-cinq millions cinq cent mille) actions ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une décision de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière de modification des Statuts, conformément à l'article 10.

Le capital social nominal autorisé de la Société est fixé à USD 1.032.500 (un million trente-deux mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par un maximum de 103.250.000 (cent trois millions deux cent cinquante mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique).

Pendant une période commençant le 24 janvier 2011 et se terminant à l'expiration du cinquième anniversaire de cette date (la Période), le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social actuel de la Société jusqu'au montant du capital autorisé, en une seule fois ou en plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions (i) en échange d'un apport en numéraire, (ii) d'un apport en nature, et (iii) de la capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission, avec ou sans émission d'actions.

Le Conseil d'Administration est en outre autorisé à définir les conditions générales applicables à toute souscription et émission d'actions en vertu de l'autorité qui lui est conférée dans le présent Article, et à décider du lieu et de la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, du prix d'émission, incluant ou non d'une prime d'émission, ainsi que des conditions et modalités de paiement des actions, en vertu de tous documents et tous contrats, notamment et de manière non exhaustive, de contrats de prêts convertibles en actions, de contrats d'option et de contrats d'option d'achat d'actions (stock option plans).

La Conseil d'Administration est de plus autorisé au cours de la Période, (i) à émettre toutes obligations convertibles, ou tout autre instrument de dette convertible, ou toutes obligations portant des droits de souscription ou tous autres instruments permettant à leurs détenteurs de souscrire à des actions ou de se les voir attribuer, tels que (liste non exhaustive) les warrants (les Instruments), jusqu'à ce que le montant du capital social ainsi augmenté en vertu de l'exercice des droits attachés aux Instruments corresponde au montant du capital autorisé, (ii) à émettre des actions soumises à l'exercice des droits attachés aux Instruments et effectives à partir de cet exercice et, pendant ou hors de la Période, (iii) à émettre des actions en vertu de l'exercice des droits conférés par ces Instruments, à condition toutefois que les Instruments aient été émis au cours de la Période. Le paiement des actions devant être émises à la suite de l'exercice des droits conférés par les Instruments peut être effectué en numéraire ou en nature, ou au moyen d'une capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission.

Le Conseil d'Administration est autorisé à définir les conditions générales applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement; le Conseil d'Administration est autorisé à émettre lesdits Instruments.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est autorisé (i) à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), lors de l'émission de nouvelles actions ou d'Instruments, et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de la même manière dans le cadre de l'attribution des actions à émettre par voie de capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission, en vertu de tous documents ou contrats, notamment et sans limitation, les contrats de prêt convertibles en actions, les contrats d'option et les plans d'option d'achat d'actions, et en vertu de l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la Loi.

A chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour mettre en oeuvre une augmentation de capital social sous capital autorisé, l'Article 5 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action. Le Conseil d'Administration nommera ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires à la constatation de l'augmentation de capital et des modifications subséquentes devant un notaire.

En cas d'émission d'actions en échange d'un paiement en numéraire, et s'agissant du droit préférentiel de souscription prévu par la Loi, les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription proportionnel à ladite émission.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives et resteront nominatives uniquement.

Un registre des actions doit être tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aurait le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aurait été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

La Société considérera la personne au nom de laquelle des actions nominatives sont inscrites dans le registre d'actionnaires comme le véritable détenteur desdites actions.

Nonobstant ce qui précède, lorsque les actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de règlement des opérations sur titres ou de l'opérateur d'un tel système, ou au nom d'une institution financière ou de tout autre dépositaire professionnel de titres ou autre dépositaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires sont ci-après dénommés les Dépositaires), ou au nom d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, alors, sous réserve des dispositions légales et des conditions et restrictions applicables en vertu de tout contrat de dépôt ou autre contrat analogue en vigueur, et sur présentation d'un certificat émis par ledit Dépositaire ou sous-dépositaire (selon les formes déterminées par le Conseil d'Administration) certifiant le nom de la personne pour le compte de laquelle les actions sont détenues et le nombre d'actions inscrites au compte de ladite personne auprès du Dépositaire ou sous-dépositaire, la Société permettra à ladite personne d'exercer les droits attachés auxdites actions, en ce compris l'admission de la personne et son droit à voter aux Assemblées Générales, et considérera ladite personne comme un actionnaire à cette fin.

Nonobstant ce qui précède, la Société procédera à tout paiement (en ce compris tous paiements de dividendes et autres distributions) relatif aux actions inscrites au nom d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire, effectué aussi bien en espèces, qu'en actions ou au moyen d'autres avoirs, et ce uniquement au bénéfice dudit Dépositaire ou sous-dépositaire ou de toute autre manière conformément à ses instructions, et un tel paiement libérera la Société de toute obligation relative au paiement concerné.

**Art. 7. Droits et Obligations des Actionnaires.** A compter du moment où tout ou partie des actions de la Société seront cotées sur un marché régulé situé ou opérant au sein d'un Etat membre de l'Espace économique européen et tant qu'elles le resteront, toute personne physique ou morale agissant individuellement ou de concert avec d'autres personnes qui acquerra ou cédera des actions de la Société ou tous autres titres de la Société visés par la loi en vigueur devra se conformer aux obligations de déclaration y relatives dans les délais prévus par la loi en applicable.

En outre, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 19 mai 2006 relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée) (la Loi sur les OPA), une personne physique ou morale qui, en raison de ses propres acquisitions ou des acquisitions effectuées par des personnes agissant de concert avec elle, détient des actions de la Société qui, ajoutées aux actions qu'elle détient déjà et aux actions de la Société déjà détenues par les personnes agissant de concert avec elle, lui confèrent directement ou indirectement 33 1/3 % des droits de vote de la Société et ainsi lui permettent de contrôler la Société, alors une telle personne se doit de faire une offre aux fins de protéger les actionnaires minoritaires de la Société.

**Art. 8. Transfert des Actions.** Sauf pour les procédures de transfert d'actions fongibles dans le cas prévu à l'article 6, paragraphe 6 des Statuts, le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre d'actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation ou l'autorité nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.** Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale Annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** Conformément à la loi luxembourgeoise, l'Assemblée Générale annuelle se tient à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré suivant. Dans les présents Statuts, jour ouvré désigne un jour auquel les banques sont ouvertes à Luxembourg et Oslo dans le cadre de leurs activités normales.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les Assemblées Générales autres que les Assemblées Générales annuelles peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation à l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) que les actionnaires participant à l'assemblée puissent être identifiés, (ii) que toutes les personnes puissent communiquer entre elles, (iii) que la transmission de l'assemblée soit effectuée

de manière continue et en direct et (iv) que les actionnaires puissent librement délibérer. La participation à une telle assemblée sera considérée comme une participation en personne.

**Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le/les commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont tenus de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite stipulant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation à chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont publiés sous forme d'annonces insérées dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins, la première publication devant avoir lieu au moins vingt-et-un (21) jours avant l'Assemblée Générale, étant entendu également que suite à la cotation officielle des actions sur Oslo Axess, les avis devront également être publiés conformément aux obligations de publicité applicables suite à cette cotation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer une date précédant l'Assemblée Générale comme date d'enregistrement des admissions et des votes à l'Assemblée Générale, qui sera comprise entre 6 (six) et 3 (trois) jour savant la date de l'Assemblée Générale (non incluse) (la Date d'Enregistrement). La Date d'Enregistrement doit être indiquée dans les avis de convocation.

Lorsque, conformément à l'article 6 des présents Statuts, les actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société au nom d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire du premier, les certificats décrits dans l'article 6 des Statuts doivent parvenir à la Société au plus tard le jour précédant la date de l'Assemblée Générale, sauf si le Conseil d'Administration décide d'un délai plus court. Lesdits certificats doivent attester du fait que les actions du compte seront bloquées jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale, cette exigence de blocage des actions et de mention spéciale correspondante dans les certificats ne sera plus applicable si et quand il ne sera plus requis par la loi luxembourgeoise applicable que les droits d'un actionnaire de la Société à vendre ou à céder de toute autre manière ses actions pendant la période comprise entre la Date d'Enregistrement et l'Assemblée Générale soient soumis à des restrictions de transfert. Toutes les procurations doivent parvenir à la Société dans le même délai.

Le Conseil d'Administration pourra adopter d'autres règles et règlements relatifs à la participation aux Assemblées Générales ainsi qu'à la disponibilité des cartes d'accès et des procurations permettant aux actionnaires d'exercer leur droit de vote.

Chaque action donne droit à une voix.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées par deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Une telle convocation reproduit l'ordre du jour, et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital social représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne (actionnaire ou non) comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent tenir lieu de preuves qu'une procuration écrite a été accordée en vue de l'Assemblée Générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (à l'aide d'un bulletin de vote pouvant être sous forme électronique, si cela n'est pas contraire aux dispositions impératives de droit luxembourgeois) à condition toutefois que, dans tous les cas, les bulletins de vote comportent ou permettent une identification claire (i) des nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce le droit de vote, (iii) de l'ordre du jour tel qu'indiqué dans l'avis de convocation ainsi que des propositions de résolutions portant sur chaque point de l'ordre du jour, et (iv) des instructions de vote (approbation, refus, abstention) relatives aux propositions de résolutions portant sur chaque point de l'ordre du jour. Pour être comptabilisés, les bulletins de vote doivent parvenir à la Société 24 (vingt-quatre) heures avant l'Assemblée Générale concernée.

Les actionnaires élisent un président de l'Assemblée Générale, ou un président par intérim en cas d'absence du Président (tel que défini ci-après). Le Président, ou en son absence le président par intérim, nomme un secrétaire, et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

**Art. 12. Administration de la Société.** La Société doit compter au minimum 3 (trois) administrateurs.

Au plus tard à la date suivant la date de cotation officielle des actions de la Société sur Oslo Axess, le Conseil d'Administration mettra en place un comité des candidatures (le Comité des Candidatures) dont il nommera les membres pour une durée maximale de deux ans. Le Conseil d'Administration pourra aussi démettre les membres de leurs fonctions au Comité des Candidatures et approuver les règles le régissant, conformément à l'Article 16. Le Comité des Candidatures pourra, entre autres, faire des recommandations au Conseil d'Administration sur les candidats aux fonctions d'administrateurs devant être nommés par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration mentionnera les candidats recommandés par le Comité des Candidatures dans ses propositions à l'Assemblée Générale, et les recommandations du Comité des Candidatures seront communiquées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat ne pouvant pas dépasser six ans, et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre raison, les administrateurs restants pourront élire un administrateur à la majorité des voix afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui présidera la réunion en question, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. L'avis de convocation peut être envoyé par télécopie ou courriel aux administrateurs.

Cet avis écrit n'est pas requis si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil d'Administration peut renoncer par écrit à l'avis écrit de convocation. Des copies des accords écrits peuvent être transmises par télécopie ou courriel et tenir lieu de preuves des accords écrits lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent tenir lieu de preuves qu'une procuration écrite a été accordée en vue de la réunion du Conseil d'Administration concernée.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, en cas de conflit d'intérêt (tel que décrit à l'Article 18), lorsqu'au moins un administrateur déclare un conflit d'intérêt sur une certaine question, le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions sur cette question si au minimum la majorité des membres ne présentant pas de conflit d'intérêt est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents (ou représentés) à la réunion ou y participent par tout autre moyen de communication autorisé en vertu des présents Statuts et de la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

Au cas où, lors d'une réunion, il existe une parité des voix, la voix du Président de la réunion ou du président pro tempore, selon le cas, est prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que décrit à l'Article 18, si au moins un administrateur déclare un conflit d'intérêt, les décisions seront prises par la majorité des administrateurs restants ne présentant pas de conflit d'intérêt.



Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent communiquer entre elles, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s), manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

**Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou par le président pro tempore, selon le cas, ou par deux (2) administrateurs quelconques.

Les copies ou extraits de procès-verbaux ou de résolutions écrites du Conseil d'Administration qui sont destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence et de l'autorité du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, actionnaire(s) ou non, membre(s) du Conseil d'Administration ou non, qui a/ont les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière ou les questions règlementaires.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le Conseil d'Administration peut également nommer des commissions ou sous-commissions chargées de missions spécifiques, de conseiller le Conseil d'Administration ou de présenter des recommandations à ce dernier ou à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. Les membres de ces commissions ne doivent pas nécessairement être des administrateurs.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration de la Société. La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la seule signature de toute personne à qui ou de toutes personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Pour ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de toute personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.** Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans une quelconque transaction impliquant la Société et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur devra en informer le Conseil d'Administration de la Société à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration et faire consigner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations portant sur cette transaction. Cette transaction, ainsi que l'intérêt de l'administrateur qui y est lié, sera reportée à la prochaine Assemblée Générale.

Le précédent paragraphe ne s'applique pas aux résolutions du Conseil de Gérance portant sur des transactions sans lien de dépendance relevant des activités normales de la Société.

Tout administrateur de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être reconnu comme ayant un intérêt contraire à l'intérêt de la Société pour les besoins du présent Article 18.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne pourra pas signer de contrat ni prendre d'engagements avec un prestataire de services sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite (pouvant être accordée sous forme de courriel) de signer des contrats ou de prendre des engagements avec un prestataire de services, de la part au moins de la majorité des membres du Conseil d'Administration, autres que les membres du Conseil d'Administration qui sont des administrateurs, agents ou employés dudit prestataire de services ou d'une de ses sociétés affiliées.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises (Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé).** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes est nommé pour une période ne dépassant pas six ans et il est rééligible.



Le(s) commissaire(s) aux comptes est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) sont nommés par l'Assemblée Générale en vue de l'examen obligatoire des comptes annuels conformément au droit luxembourgeois applicable. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions d'un contrat de service devant être conclu à un moment donné par la Société et le réviseur d'entreprises agréé.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ensemble avec le rapport du Conseil d'Administration et tout autre document susceptible d'être requis par la loi au(x) commissaire(s) aux comptes ou au(x) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) de la Société, selon le cas, qui établira(-ront) ensuite son/leur rapport.

Au plus tard 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises agréé, selon le cas, ainsi que tout autre document susceptible d'être requis par la loi doivent être déposés au siège social de la Société où ils pourront être consultés par les actionnaires durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et, plus particulièrement, décidera de déclarer et payer des dividendes dans les limites prescrites par la Loi.

Le Conseil d'Administration peut décider de déclarer et verser des dividendes intérimaires à partir des bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et limites fixées par la Loi.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et aux dates et lieux fixés par le Conseil d'Administration.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront décidées en application de la Loi."

#### *Septième résolution*

L'Assemblée prend acte qu'il n'y a plus d'autre point à l'ordre du jour de l'Assemblée que la constatation de la réduction de capital social au moyen du rachat et de l'annulation consécutive des Actions Rachetées, et l'émission des Nouvelles Actions.

L'Assemblée constate que la réduction de capital social au moyen du rachat et de l'annulation consécutive des Actions Rachetées, et l'émission des Nouvelles Actions sont effectives.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée décide de clore la réunion.

#### *Estimation des frais*

Le notaire instrumentaire déclare que, conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les conditions prescrites aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (les dispositions du paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicables, aucun apport d'avoirs autres que des espèces n'ayant été effectué au cours de l'Assemblée) ont été satisfaites, ce qu'il constate expressément.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à l'Assemblée et aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte, aucun actionnaire ne souhaitant le signer.

Signé: Lamaud, Baudouin, Thiebaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2011. Relation: EAC/2011/2010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011040891/1302.

(110045799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

---

**Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 72.242.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011057695/15.

(110064365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Goma, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

R.C.S. Luxembourg B 138.832.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Katie Agnes / Claire-Ingrid Bergé

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011057696/11.

(110064535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Hole In 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 133.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011057697/13.

(110064218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 28.872.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour Immo-Croissance SICAV-FIS*

Signature

Référence de publication: 2011057698/14.

(110064526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Immobilière Raiffeisen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 47.990.

Les comptes annuels de l'Immobilière Raiffeisen S. A. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

John Bour / Ernest Cravatte

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011057700/13.

(110064391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Immobilière Riedgen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 180, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 71.779.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Immobilière Riedgen SA

Référence de publication: 2011057701/11.

(110064723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Jet-Set Import-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 55.474.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 3 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société

- JET-SET IMPORT-EXPORT S. à r.l., dont le siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies, a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> décembre 1999.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg avant le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme

Alain NORTH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011057703/18.

(110064464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**LBREP II Master & PP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.904.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour LBREP II Master & PP S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011057704/13.

(110064635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**D.A.A. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8358 Goebange, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 59.159.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057676/10.

(110064704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le rapport annuel au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2011.

*Pour DEXIA BONDS*

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011057679/15.

(110064456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**LBREP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.466.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour LBREP II Master S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011057705/13.

(110064637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**LBREP II Primmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.461.

—  
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour LBREP II Primmo S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011057706/13.

(110064638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Luxrealis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 124.290.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.04.11.

Signature.

Référence de publication: 2011057713/10.

(110064746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Lynch Batailley S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 38.528.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jean Wagener

*Le mandataire*

Référence de publication: 2011057714/12.

(110064349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Mill Shoes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 11, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 27.728.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057721/10.

(110064274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**M & P 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.811.

—  
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour M&P 2 S.à.r.l*

Signature

Référence de publication: 2011057716/13.

(110064642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**M & P 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.819.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour M&P 3 S.à.r.l*

Signature

Référence de publication: 2011057717/13.

(110064643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**M & P 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.816.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour M&P 4 S.à.r.l*

Signature

Référence de publication: 2011057718/13.

(110064644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**M & P 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.810.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour M&P 5 S.à.r.l*

Signature

Référence de publication: 2011057719/13.

(110064645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**M & P 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.817.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour M&P 6 S.à.r.l*

Signature

Référence de publication: 2011057720/13.

(110064646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Natixis Life, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.633.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057722/9.

(110064290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Nei Haus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.772.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 26.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057723/10.

(110064306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**ProLogis UK CCIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.102.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011057728/14.

(110064263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Convex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6951 Olingen, 7, Op den Eien.

R.C.S. Luxembourg B 135.248.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011057675/15.

(110064360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Octo Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 130.163.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057724/10.

(110064749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Octo Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 130.163.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057725/10.

(110064750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Octo Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 130.163.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057726/10.

(110064751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Oekotec, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.504.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057727/10.

(110064283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**ProLogis UK CCX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011057729/14.

(110064265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**ProLogis UK CCXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011057730/14.

(110064269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**ProLogis UK CCXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011057731/14.

(110064273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**ProLogis UK CCXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011057732/14.

(110064275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**WREV Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 159.733.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WREV Holdings I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of USD 20,000.-, under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

here represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "WREV Holdings II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all of which are subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may appoint class A managers and class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least eight (8) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of a majority of class A managers present or represented and a majority of class B managers present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have

appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.



13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

### *Subscription and Payment*

WREV Holdings I S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000.-) shares, in registered form, having a par value of one United States dollar each (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of seventy thousand United States dollar (USD 70,000.-), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

- (i) Twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is allocated to the share capital account of the Company; and  
(ii) Fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of seventy thousand United States dollar (USD 70,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Anastasia Deulina, Director, born on 22 June 1973, in Moscow, Russia, with professional address at 25 Victoria Street, London, SW1H 0EX, United Kingdom; and
- Michael Jones, General Counsel, born on November 23, 1960, in London, United Kingdom, with professional address at at 5<sup>th</sup> Floor, 25 Victoria Street, London SW1H 0EX, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Johan Dejans, Company Manager, born on November 17, 1966, in Aarschot, Belgium, with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Hille-Paul Schut, Team Director, born on September 29, 1977 in 's-Gravenhage, The Netherlands, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

3. The registered office of the Company is set at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour du mois de mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

WREV Holdings I S.à r.l., un partenariat limité (limited partnership) constitué et régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de USD20.000, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "WREV Holdings II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous les titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, le Conseil ne délibère et n'agisse alors valablement que si au moins un gérant de classe A est présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B est présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'une majorité de gérants de classe A présente ou représentée et une majorité de gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société soit alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Associé(s)****Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont circulées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures doivent être sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

WREV Holdings I S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts Sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (USD 1,-), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-dix mille dollars américains (USD 70.000,-), étant entendu que cet apport en numéraire sera alloué de la manière suivante:

(i) vingt mille dollars américains (USD 20.000) seront alloués au compte capital social de la Société; et



(ii) cinquante mille dollars américains (USD 50.000) seront alloués au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de soixante-dix mille dollars américains (USD 70.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.000.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Anastasia Deulina, Administratrice, née le 22 juin 1973, à Moscou, Russie, résidant professionnellement au 25 Victoria Street London, SW1H 0EX, Royaume-Uni; et

- Michael Jones, avocat-conseil, né le 23 novembre 1960, à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 5<sup>th</sup> Floor, 25 Victoria Street London, SW1H 0EX, Royaume-Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Johan Dejans, Gérant de Société, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Hille-Paul Schut, Directeur d'équipe, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Hollande, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13204. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042171/538.

(110047674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

#### **BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011050908/14.

(110057195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Industrial Securities Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.765.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
  4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011055289/19.

(110061341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**ProLogis UK CCXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.192.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2011057736/14.

(110064322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**ProLogis UK CCXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.193.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2011057737/14.

(110064324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**ProLogis UK CCXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011057738/14.

(110064326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**ProLogis UK CCXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011057739/14.

(110064328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Promovillas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 48.964.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011057548/14.

(110063809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

**PPM Europe, Luxembourg Banch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1465 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 158.937.

Par la présente, je vous informe du changement d'adresse de company PPM EUROPE Branch Luxembourg B 158937, qui été enregistré au 12 C, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg et vous prie de bien vouloir prendre de la note que nouvelle adresse se trouve a Rue Michel Engels 31,L-1465, Luxembourg, à compter du 26.04.2011

Luxembourg, 26.04.2011.

Andrei Nikitin.

Référence de publication: 2011057638/11.

(110063970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

**Reseaux Tel Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.219.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055860/9.

(110062464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Land of Art S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.005.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2011 au siège social de la société que:

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité de fixer le siège de la société à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joël dit Joë LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Aloyse LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de la société REGENT ADVISORY SERVICES LIMITED PLC., 28A, White Rose House, York Place, GB-LS1 2EZ LEEDS, UK registered Company N° 05491625 comme commissaire aux comptes.

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat comme administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Stefano GIUFFRA, né le 09.01.1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue

- Monsieur Didier GIRARD, né le 20.12.1949 à Châtenay-Macabry (France), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, les administrateurs nommés Monsieur Stefano GIUFFRA et Monsieur Didier GIRARD achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent Monsieur Joë LEMMER et Monsieur Aloyse LEMMER.

*Sixième résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUGEC S.à.r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 101.914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, le nouveau Commissaire aux Comptes nommé FIDUGEC S.à.r.l., enregistrée au R.C.S. de Luxembourg B 101.914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011051063/43.

(110057127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.